

ENVOI PAR COURRIEL

Le 17 février 2016

Objet : Demande d'accès à l'information
Notre dossier : 1561-01-0002

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons notre réponse à votre demande d'accès que notre organisme a reçu le 28 janvier dernier, visant à obtenir les documents suivants :

1. Concernant l'orientation de l'axe 2 du chapitre 6 de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec « Réaliser un plan d'action visant à augmenter son achalandage, en favorisant le développement économique et touristique de toutes les régions qu'elle dessert » :
 - l'état d'avancement des travaux visant la réalisation du plan d'action ;
 - l'échéancier des travaux ;
 - les coûts totaux estimés ;
 - le nombre d'effectifs affectés à la réalisation du plan d'action ;
 - tout document, incluant les correspondances, en lien avec la réalisation du plan d'action.

2. Concernant l'orientation de l'axe 2 du chapitre 6 de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec « Définir des critères qui permettront au gouvernement d'évaluer les services existants et la possibilité d'intégrer de nouvelles traverses au sein de son réseau » :
 - l'état d'avancement des travaux visant la définition de ces critères ;
 - la liste des critères identifiés ;
 - l'échéancier des travaux ;
 - les coûts totaux estimés ;

- le nombre d'effectifs affectés à la définition de ces critères ;
- le détail de toute évaluation des services existants ;
- la liste des nouvelles traverses identifiées pouvant être intégrées au réseau de la Société ;
- tout document, incluant les correspondances, en lien avec la définition de ces critères.

Ci-joint, vous trouverez un document sur l'état d'avancement des travaux, seul document détenu par Société des traversiers du Québec (STQ) pouvant répondre à votre demande. Certains renseignements ont été caviardés car relevant davantage d'un autre organisme public, soit le ministère du Conseil exécutif. Vous trouverez ci-bas les coordonnées du responsable de l'accès à l'information pour ce ministère:

Monsieur Marc-Antoine Adam
Secrétariat du Conseil exécutif
835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.03
Québec (Québec) G1A 1B4
Téléphone: (418) 643-7355
Télécopieur: (418) 644-2496

Pour les autres points visés par votre demande, après analyse, la STQ ne peut vous communiquer autres documents en vertu des articles 1, 9 et 15 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c.A-2.1, puisqu'ils n'existent pas, ou qu'ils constituent des demandes d'information ou de renseignements qui ne sont pas visées par cette Loi.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours
 État avancement des travaux

Nombre de lignes affichées 2
Stratégie maritime - Porteurs principaux et suivi qualitatif des actions.

Actions en suivi prioritaire	No	Description	Porteur principal	État d'avancement	Date de la prochaine étape	Description de la (des) prochaine(s) étape(s)
	70	Réaliser, par l'entremise de la Société des traversiers du Québec (STQ), un plan d'action visant à augmenter son achalandage, en favorisant le développement économique et touristique de toutes les régions qu'elle dessert.	STQ	> Un Plan d'action visant à augmenter l'achalandage à court terme a été mis en oeuvre pour favoriser l'augmentation de l'achalandage de la STQ pour l'exercice 2016-2017. Ce plan passe par une bonification de l'expérience client (billetterie en ligne, bonification de l'offre des produits et services à bord du MM F.-A.-Gauthier, implantation d'une carte-cadeau) et le développement de marchés (fortification en collaboration avec d'autres intervenants touristiques, gratuité des véhicules électriques, campagnes publicitaires, croisières à thème et service de conférence à bord du MM F.-A.-Gauthier) > Les travaux relatifs au Plan d'action visant à augmenter l'achalandage sur un horizon de 4 ans (2016-2020) ont été entrepris. Une première phase consiste en la réalisation d'une étude de notoriété de la STQ et de ses traverses.	Mars 2016	Mars 2016: Dépôt du rapport d'étude de notoriété de la STQ et de ses traverses Avril 2016: Présentation au comité de direction de la STQ du Plan d'action 2016-2020 visant à augmenter l'achalandage de la STQ Mai 2016: Présentation au conseil d'administration de la STQ du Plan d'action 2016-2020 visant à augmenter l'achalandage de la STQ Juin 2016: Dépôt du Plan d'action 2016-2020 visant à augmenter l'achalandage de la STQ Septembre 2016: Mise en oeuvre du Plan d'action 2016-2020 visant à augmenter l'achalandage de la STQ
Suivi prioritaire	71	Définir, par l'entremise de la STQ, des critères qui permettront au gouvernement d'évaluer les services existants et la possibilité d'intégrer de nouvelles traverses au sein de son réseau.	STQ	> L'étude Collin, Roy & Associés inc. produite en novembre 2014 a défini les critères d'évaluation des services existants aux fins d'intégration ou non de nouveaux services au réseau de la STQ. Selon cette étude, un service qui peut s'autofinancer et n'a besoin de l'aide de l'État que ponctuellement pour des travaux portuaires ou de cale sèche d'entretien de navire n'a pas à être intégré au réseau de la STQ. Par contre, si un service ne peut s'autofinancer, c'est alors qu'il faut envisager la possibilité de l'intégrer au réseau de la STQ. Dans une telle hypothèse, il faut cependant s'assurer de la rentabilité sociale du service à intégrer. > Aux fins de venir en aide aux services n'ayant besoin de l'aide de l'État que de façon ponctuelle pour des motifs de travaux portuaires ou de cale sèche d'entretien de navire, les critères sont en cours d'approbation sous l'égide du MTQ. Ces critères devraient ainsi favoriser les traversiers intermédiaires. Sur l'enveloppe de 200 M\$ du MTQ destinée à « Accélérer les investissements dans les infrastructures portuaires commerciales au Québec », un montant de 5 M\$ a été réservé pour cette action (volet 3 du programme d'investissement du MTQ). > En ce qui concerne les services ne pouvant pas autofinancer leurs coûts d'opération, un seul service a été identifié à ce jour. Conséquemment, une étude de rentabilité sociale doit être effectuée pour ce service. La réalisation d'une telle étude implique, entre autres, une validation sur le terrain d'informations telles l'origine et la destination des clients. Une telle étude globale n'est donc pas possible lorsque le service n'est pas en opération. Cependant, une étude préliminaire est présentement en cours.	Février 2016	Février 2016: Dépôt du rapport d'étude préliminaire de rentabilité sociale de la traverse du lac Témiscouata Automne 2016: Dépôt d'un rapport final d'étude de rentabilité sociale de la traverse du lac Témiscouata (L'étude à réaliser sera financée grâce à l'enveloppe de [REDACTED] réservée au MCE pour « coordonner l'action gouvernementale ») Lorsque les critères d'aide pour des travaux ponctuels aux infrastructures portuaires ou de cale sèche d'entretien des navires auront été approuvés, le MTQ devra analyser en collaboration avec la STQ les demandes d'aide produites par des traverses intermédiaires tant à la lumière des critères développés par l'étude Collin, Roy & Associés inc de 2014, que des critères propres à l'enveloppe destinée à « Accélérer les investissements dans les infrastructures portuaires commerciales au Québec ».